



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 21 octobre 2022

MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023-2027

La Commission européenne a approuvé officiellement le Plan stratégique national français (PSN) de la prochaine Politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027. Le plan validé porte trois ambitions principales :

1. Une ambition économique

Les aides au revenu des agriculteurs sont confortées pour maintenir cette sécurité indispensable à la capacité de production partout sur le territoire national, en écho aux enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire et de capacité des entreprises à investir dans leur transition.

2. Une ambition environnementale

Le PSN s'attache prioritairement à encourager une diversité renforcée des systèmes de production, à accompagner l'autonomie des productions et des territoires et à inciter au renforcement de la résilience du secteur en recherchant la sobriété en intrants.

À ce titre, les mesures de la PAC – notamment l'écorégime – sont particulièrement mobilisées en faveur de la préservation des prairies, de l'implantation et du maintien des haies, de la diversité des assolements et du développement de

l'agriculture biologique avec un objectif de 18 % de la surface agricole utile en agriculture biologique à horizon 2027.

3. Une ambition sociale

Enjeu majeur pour la souveraineté alimentaire et l'attractivité des territoires, le renouvellement des générations est fortement encouragé au travers de la revalorisation des soutiens aux jeunes agriculteurs.

Par ailleurs, très fortement portée par la France dans la négociation européenne, l'introduction d'une conditionnalité sociale sur les aides de la PAC permettra de contribuer au bon respect de la réglementation européenne en matière de travail, tout en évitant les distorsions de concurrence. La France a fait le choix de mettre en œuvre cette conditionnalité sociale dès 2023.

Afin de permettre aux agriculteurs d'anticiper cette réforme, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres organisent des réunions publiques d'information déclinant :

- la réforme de la PAC 2023-2027, ses principaux enjeux et ses effets
- la mise en place du système de suivi des surfaces en temps réel (SSSTR)

Ces réunions se dérouleront de 10H00 à 12H30 :

- le mercredi 26 octobre 2022 aux Ruralies (amphithéâtre de l'Espace régional)
- le mercredi 9 novembre 2022 au Lycée agricole de Melle
- le jeudi 10 novembre 2022 au Campus des Métiers de Parthenay
- le vendredi 18 novembre 2022 au Lycée agricole des Sicaudières

Ces réunions sont ouvertes à tous, aucune réservation n'est nécessaire.